

# Règlement et conditions d'accès de l'entraînement libre de l'École de Cirque de Bruxelles

## **ACCÈS**

L'accès à la salle implique le respect strict des horaires.

Le-la membre doit être muni-e d'une carte d'identité valide. En aucun cas, l'accès à la salle ne sera autorisé si la personne n'est pas en possession de ce document attestant de son identité.

L'accès est interdit à toute personne en état d'ébriété ou sous l'influence de drogues.

L'accès est interdit aux personnes de moins de 15 ans.

## **CONDITIONS D'ACCÈS**

À partir de 15 ans. Toute personne désireuse d'apprendre et d'échanger autour des arts du cirque et de la pédagogie est la bienvenue.

Chaque participant-e doit remplir et signer la décharge de responsabilité ainsi que le règlement d'ordre intérieur.

La décharge est valable un an.

L'accès aux entraînements libres n'est pas définitif : la qualité de « membre » peut être retirée à tout moment en cas de non-respect du règlement.

## **TENUE**

Les utilisateur-ices de la salle doivent porter une tenue de sport (les jeans et autres vêtements de ville sont interdits).

L'accès à la salle se fait en chaussettes ou pieds nus.

Le port de bijoux est interdit pour des raisons de sécurité et afin de préserver la qualité des engins et des tapis.

Pour des raisons d'hygiène, la pratique torse nu est interdite.

## **VESTIAIRES**

Un vestiaire est mis à disposition des participant-es et doit être utilisé pour se changer et entreposer leurs affaires. Les objets de valeur peuvent être emportés dans la salle.

Les vestiaires doivent être laissés dans le même état de propreté que celui dans lequel vous les avez trouvés à votre arrivée.

## **ALIMENTATION**

Les boissons et la nourriture sont interdites dans la salle. Seule l'eau est autorisée.

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de la salle ainsi que de consommer des boissons alcoolisées.

Les participant-es sont tenu-es de respecter les règles élémentaires d'hygiène pendant les activités.

En particulier, la consommation d'alcool, de tabac ou de produits illicites est interdite dans nos locaux.

## **MATÉRIEL**

Le plus grand respect est attendu concernant l'utilisation des locaux et du matériel mis à disposition. L'utilisation correcte du matériel et des installations contribue à la sécurité de chacun-e.

Pour toute demande liée aux agrès aériens, merci de vous adresser à la personne encadrante. Toute manipulation des accroches est interdite sans son accord préalable.

La salle doit être remise en ordre à la fin de l'activité.

Toute utilisation inadéquate vous sera signalée. En cas de non-respect répété des consignes, une interdiction d'accès pourra être prononcée.

## **ENCADREMENT**

L'équipe encadrante de l'École de Cirque de Bruxelles présente lors des entraînements libres a pour mission de préserver à la fois l'esprit de convivialité entre les participant-es, l'usage correct du matériel mis à disposition et la sécurité de chacun-e.

Toute personne s'engage à respecter les consignes données par les responsables des entraînements libres et de l'École de Cirque de Bruxelles, dans l'ensemble des installations, en particulier dans les salles *Air de Rien*, *Air Co* et *Air Libre*.

## **SUPPORT SONORE**

Le support sonore ne doit en aucun cas nuire aux activités voisines.

## **VOL**

L'École de Cirque de Bruxelles décline toute responsabilité en cas de vol dans les installations.

La direction et le personnel de l'établissement ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de la perte, du vol, de la disparition ou de l'endommagement d'objets personnels ou de vêtements.

## **BLESSURES**

Le-la participant-e doit remplir et signer la décharge de responsabilité en cas de blessure avant de participer aux entraînements libres.

## **RESPECT**

En cas de non-respect des présentes conditions, l'École de Cirque de Bruxelles se réserve le droit d'exclure un-e participant-e de toute séance d'entraînement libre.

Signature (*précédé de la mention « Lu et approuvé »*)

Date :